



Syndicat  
Olivier de Serres

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

**SLO**

ID : 007-240700245-20221024-CS2022\_24\_R-DE

## COMITE SYNDICAL du 24 octobre 2022

### Délibération n° CS 2022-24

### Adhésion de la commune de Joyeuse au SEBA

Le Comité Syndical du Syndicat Olivier de Serres s'est réuni le lundi 24 octobre 2022, à 18 heures, à la Maison de l'Eau – 705, route de la Gare - 07580 Saint Jean le Centenier, sous la présidence de son Président en exercice, Monsieur Joseph FALLOT.

#### Date de convocation : 10 octobre 2022.

**Présents :** Mesdames Sylvie EBERLAND (LANAS), Brigitte MICHEL (Lanas), Nadège RIEUSSET (Lussas), Agnès DUDAL (Mirabel), Michèle GILLY (Saint Laurent sous Coiron).  
Messieurs Yannick GUENARD (Berzème), Cédric MALLET (Berzème), Jean-Pierre LADREYT (C.A.P.C.A.), Mickaël CROS (Darbres), Jean-Pierre GLADIEUX (Darbres), Michel PASTRE (Lavilledieu), Jean-Pierre COLLIGNON (Lavilledieu), Antoine LAINE (Lussas), Gilbert MARCON (Mirabel), Jean-Yvon MAUDUIT (Rochecholombe), Eric TOULOUZE (Rochecholombe), Joseph FALLOT (Saint Germain), Charles RICHARD (Saint Germain), Jean-François CROZIER (Saint Gineys en Coiron), Driss NAJI (Saint Jean le Centenier), Didier BOYER (Saint Jean le Centenier), Emmanuel RAOUX (Saint Laurent sous Coiron) Jean-Claude BACCONNIER (Saint Maurice d'Ardèche), Jean-Jacques GIRARD (Saint Maurice d'Ardèche), André MATHIEU (Saint Maurice d'Ibie), Marc ARNAUD (Saint Pons), Stéphane CHAUSSE (Villeneuve de Berg), Antoine ALBERTI (Vogüé).

**Excusés :** Mesdames Mireille GUIVARC'H (Rochecholombe, suppléée par Eric TOULOUZE), Vanessa VIVERT PERRIER (Saint Gineys en Coiron, procuration à Jean-François CROZIER), Marie FARGIER (Villeneuve de Berg, procuration à Stéphane CHAUSSE).  
Messieurs Christophe COIN (C.A.P.C.A.), Stéphane PEREYRON (Saint Andéol de Berg), Gaël EPISSE, (Vogüé, procuration à Antoine ALBERTI).

**Absents :** Madame Chantal GORIANOFF (Saint Pons).  
Messieurs Didier LOYRION (Saint Andéol de Berg), Serge VALLOS (Saint Maurice d'Ibie)).

#### Procuration de vote : 3

- Vanessa VIVERT PERRIER à Jean-François CROZIER
- Marie FARGER à Stéphane CHAUSSE
- Gaël EPISSE à Antoine ALBERTI.

**Membres en exercice :** 36      **Présents :** 28

**Quorum :** 19.

Lors de sa séance du 25 avril 2022, le Comité Syndical du SEBA s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune de Joyeuse aux compétences eau potable (production et distribution à l'utilisateur) et assainissement collectif.

En sa qualité d'adhérent du SEBA, le Comité Syndical Olivier de Serres est invité à entériner cette adhésion.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 31 voix Pour**, le Comité Syndical entérine l'adhésion de la commune de Joyeuse au SEBA.

Formalités de publicité  
effectuées le 30 novembre 2022

**Le Président,  
Joseph FALLOT.**

